

**CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 SEPTEMBRE 2017**

Désignation d'un secrétaire de séance

Adoption du compte rendu de la séance précédente à l'unanimité.

**46-2017 ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2016**

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

**47-2017 ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2016**

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

**48-2017 : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC SUITE A LA  
CESSION DES DROITS PAR BOUYGUES TELECOM A INFRACOS**

M. JOUBERT informe les conseillers que le Bail actuel liant la commune avec Bouygues Télécom arrive à échéance le 29 Mars 2019.

La société INFRACOS, filiale de SFR et Bouygues Télécom, est titulaire des droits de gestion et d'occupation du site de radiotéléphonie depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015, et nous propose un renouvellement de cette convention pour une durée de 12 ans.

Comme évoqué lors de précédents conseils, et afin de protéger la structure du dôme du château d'eau, et pour des questions de sécurité de salubrité, il n'est pas souhaitable que du personnel autre que communal accède à la cuve du château d'eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **DECIDE** de ne pas renouveler la convention avec Infracos pour une durée de 12 ans.

**49-2017 : AQUISITION D'UN TERRAIN ET RENFORCEMENT DE LA DEFENSE INCENDIE AU GUÉ RICHAIN**

Dans le cadre du renforcement de la défense incendie, la commune souhaite, d'une part, se porter acquéreur de la parcelle cadastrée C749, sis rue du gué Richoin, afin d'y installer une citerne souple de 120 m<sup>3</sup>. Et d'autre part, installer un poteau Incendie à l'angle route de Gien et Chemin du Chêne Chevaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **DECIDE** d'acquérir la parcelle C749 pour la somme de 5000 €
- ✓ **EMET un avis FAVORABLE** à la création d'une réserve incendie rue du Gué Richoin et la pose d'un poteau Incendie au lieu-dit Chêne Chevaux.
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer l'acte d'achat et tous les documents liés.
- ✓ **AUTORISE** le Maire à engager les travaux inhérents
- ✓ **AUTORISE** le Maire à faire les demandes de subvention auprès du Conseil Départemental et de Fonds de Concours auprès de la Communauté de Communes du Val de Sully

**50-2017 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ DE LA SALLE  
POLYVALENTE**

Vu l'agenda d'accessibilité Programmé validé par la Préfecture le 4 janvier 2016

Considérant l'engagement de la collectivité à entreprendre les travaux d'accessibilité PMR de la salle polyvalente

Le Maire propose d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la mise en accessibilité des toilettes de la salle polyvalente à Loiret Arch'Concept, en la personne de Monsieur Claude FERRARI pour un montant d'honoraires de 2 268.00 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **ATTRIBUE** la maîtrise d'œuvre à Arch'Concept, Claude FERRARI, Zi Limetin 45260 LORRIS pour le montant de 2 268.00 € TTC
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer le marché et les documents annexes
- ✓ **AUTORISE** le Maire à demander un fonds de Concours auprès de la Communauté de Communes Val de Sully

#### **51-2017 : MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, SUJETIONS, EXPERTISE ET DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE (RIFSE-EP) POUR LES AGENTS TECHNIQUES A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018**

Vu l'arrêté du 16 juin 2017 pris pour l'application aux adjoints techniques et aux agents de maîtrise ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 13 Décembre 2016

Considérant qu'il y a lieu d'appliquer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Le Maire propose à l'assemblée délibérante d'instaurer le RIFSEEP aux agents de la filière technique selon les mêmes modalités que pour la filière administrative.

#### **52-2017 : AVIS SUR L'ADHESION DE NOUVELLES COMMUNES AU SYNDICAT POUR LA GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALE DES COMMUNES ET COMMUNAUTES DU LOIRET**

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ Emet un **AVIS FAVORABLE** à l'adhésion des communes de Montereau et de Saint germain des Prés au Syndicat Pour La Gestion De La Fourrière Animale Des Communes Et Communautés Du Loiret
- ✓ **ACCEPTE** en conséquence les statuts du Syndicat Pour La Gestion De La Fourrière Animale Des Communes Et Communautés Du Loiret dans leur version modifiée
- ✓ **CHARGE** le Maire d'informer le président du Syndicat Pour La Gestion De La Fourrière Animale Des Communes Et Communautés Du Loiret du présent avis émis par le Conseil Municipal.

#### **53-2017 : AVIS SUR L'AFFILIATION VOLONTAIRE AU CDG45 DU SYNDICAT POUR LA GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALE DES COMMUNES ET COMMUNAUTES DU LOIRET**

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ Emet un **AVIS FAVORABLE** à l'affiliation volontaire du Syndicat Pour La Gestion De La Fourrière Animale Des Communes Et Communautés Du Loiret au Centre de Gestion du Loiret.
- ✓ **CHARGE** le Maire d'informer le président du Syndicat Pour La Gestion De La Fourrière Animale Des Communes Et Communautés Du Loiret du présent avis émis par le Conseil Municipal.

#### **54-2017 : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SULLY**

-Vu l'article L5216-5 du CGCT,

-vu le règlement d'attribution des fonds de concours aux communes, adopté par le conseil communautaire par délibération n° 2017-109 du 23 mai 2017,

- Considérant que la commune a réalisé des travaux de réaménagement de lieux publics consistant en la création de deux parkings, l'un situé rue de la poste et l'autre espace Brucy, pour un montant total de 25 945.60 € HT.

- Considérant que la commune a engagé une mission de contrôle technique (respect des règles d'accessibilité aux personnes handicapées), relative aux travaux de mise en accessibilité de la salle polyvalente, pour un montant total de 1 050.00 € HT.

- Considérant que l'étude de faisabilité et de maîtrise d'œuvre approuvée par le conseil municipal pour le projet de Rénovation et d'extension du groupe scolaire Paul Fort a été attribuée à M. Alain-Philippe CHOLET, architecte à Gien, pour un montant total de 99 360.00 € HT,

- Considérant qu'une Etude de sol préalable aux travaux a été menée pour un montant total de 2 950.00 € HT.

Dans le cadre de ces opérations, il est envisagé de solliciter la communauté de commune Val de Sully pour l'attribution d'un fond de concours sachant que le montant du fonds de concours alloué ne peut pas dépasser 50% du reste à financer par la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- ✓ **DECIDE** de solliciter un fonds de concours à la Communauté de Communes Val de Sully afin de participer au financement des opérations énumérées ci-dessus.
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer tout acte afférant à cette demande

### **QUESTIONS DIVERSES**

Le maire informe l'assemblée d'une demande d'éclairage à l'abribus situé route de Gien au lieu-dit « Les Coteaux ». Plusieurs pistes sont à l'étude pour améliorer la visibilité des personnes attendant le car. La co-gestion de cet axe avec le Conseil Départemental est à prendre en compte.

Concernant le forum des associations qui s'est tenu dimanche 27 Aout 2017, en même temps que le vide grenier organisé par le Comité des fêtes, le bilan est mitigé compte tenu de la faible fréquentation, et du manque de communication et de visibilité.

L'ensemble des conseillers encourage cette initiative et souhaite le développer les années suivantes comptant sur l'investissement des différentes associations communales. M. ALLANIC se porte volontaire pour organiser la session 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

*Affiché le 02 octobre 2017, conformément aux prescriptions de l'article 2121-25 du CGCT*